

Gilbert Branaud formant le quorum
le quorum du conseil sous la présidence
de Mons Le Grain.

Il est résolu et statué com-
me suit

Monsieur François Nantel
présente Secondi par Edgée Gangnon
que le montant de \$700. soit accordé
pour frais d'impression verbal pour la
montée du Rang A) sur les numéros
27-28. Adopté à l'unanimité

Sur motion de François Nantel
Secondi par Edgée Gangnon que
l'inspecteur Maxime Auclair soit
autorisé à vendre suivant la loi
l'entente du chemin d'hiver
Adopté à l'unanimité

Monsieur Edgée Gangnon présente Secondi
par H. Nantel que la séance soit
levée

Arresté Buck Charles Martin Grain
Sec. tur.

Séance 12 Jan 1885

Après une session spéciale du Conseil
Municipal du Canton Joly tenue le
troisième jour de Janvier à dix heures
de P.M. Mil huit cent quatre vingt
cinq à laquelle session sont présents
Monsieur François Nantel Louis Bizias
Edgée Gangnon Pierre Pagnel for-
mant le quorum du Conseil

Il a été résolu comme suit

Monsieur François Nantel propose
 seconde par Pierre Paquet que
 Monsieur Edgar Gagnon soit
 nommé Maire (pro tempore)

Monsieur F. Nantel propose seconde
 par Louis Bigras que le compte
 de J. B. Lohicem pour travaux au
 chemin sur le No 7. Rang B -
 au montant de \$209 deux dollars
 soit approuvé adopté

Monsieur F. Nantel propose seconde
 par Louis Bigras que Monsieur A. Bock
 soit nommé président de l'élection
 adopte l'unanimité

Sur motion de
 Monsieur F. Nantel seconde par
 Pierre Paquet que la

Séance du 14 Janvier 1885

Municipalité du Canton Joly

Province de
 Québec,

Année séance Special du
 Canton Joly conseil Municipal
 du Canton Joly tenue le quatorzième
 jour du mois Janvier en la maison
 d'école à six heures A midi a Paquette
 Session sont présent Messrs Edgar
 Gagnon Louis Bigras François
 Nantel Pierre Paquet formant

Formant le quorum du Conseil

Il a été résolu comme suit

Monsieur François Nantel propose
secondé par Monsieur Pierre Paquette que
Monsieur Elzéar Gagnon soit maire
(pro tempore) - adopté

Monsieur François Nantel propose
secondé par Monsieur Louis Bigas
que la résignation de Monsieur Hyacinthe
Dymmet comme maire de cette
paroisse soit acceptée. Les motifs
pour lesquels nous avons accepté
la dite résignation ~~est~~ sont que par
son âge avancé et le manque de
santé on lui permettait de pouvoir
assister aux séances du Conseil
de Comté - Adopté

Monsieur Pierre Paquette propose
secondé par Monsieur François Nantel
que pour remplir la vacance
comme conseiller pour le Village
quod le secrétaire serive au Lieutenant
Gouverneur, et que Monsieur Aristide Bock
lui soit proposé pour remplir
cette charge - Adopté à l'unanimité

Monsieur F. Nantel propose secondé
par Monsieur P. Paquette que la séance
soit levée

Province de
Québec

Stance du 2 Mars.

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil
Municipal du Canton Joly, tenue le deuxième
jour du mois de Mars en la Maison d'École
à Ste Anne P. M. à laquelle session
sont présents Messrs Elzear Gagnon
Pierre Nantel Pierre Paquet Louis Bigras
formant le quorum du Conseil
Il a été résolu comme suit

Monsieur Pierre Paquette propose, seconde
par Monsieur Louis Bigras que Mr Elzear Gagnon
soit nommé maire (première année)

Monsieur Pierre Paquette propose, seconde
par Monsieur Pierre Nantel que Mr Georges Storti
soit nommé estimateur pour le canton
Joly

Monsieur Louis Bigras propose, seconde
par Mr Pierre Paquette que Mr Demas Sabella
soit nommé estimateur pour le haut-et-bas
du Maskinonge

Monsieur Pierre Nantel propose, seconde
par Monsieur Louis Bigras que Mr Jérôme
Boivin soit nommé estimateur pour
Charbonnières

Monsieur Pierre Paquette propose, seconde
par Mr Pierre Nantel que Monsieur Normand
Brassard soit nommé inspecteur de Voirie

pour le Haut du Massinonge

Monsieur Pierre Nantel, professeur, secondé par Monsieur Pierre Paquette que Monsieur Pierre Daussetin soit nommé inspecteur de Coiric pour les rangs J C H.

Monsieur Pierre Paquette professeur, secondé par Monsieur Louis Bigas que Monsieur Napoléon Nantel soit nommé inspecteur de Coiric pour l'arrondissement

Monsieur Pierre Nantel professeur, secondé par Monsieur Pierre Paquette que Monsieur Jean Brassard soit nommé inspecteur de Coiric pour le Bas du Massinonge

Monsieur Louis Bigas professeur, secondé par Monsieur Pierre Paquette que Monsieur France Davie soit nommé inspecteur pour l'arrondissement (B)

Monsieur Louis Bigas professeur, secondé par Monsieur Pierre Paquette que Monsieur Théodore Béliche soit nommé inspecteur de Coiric pour l'arrondissement (A)

Monsieur Pierre Paquette professeur, secondé par Monsieur Pierre Nantel que Monsieur Louis Nivon soit nommé inspecteur agraire pour l'arrondissement (B)

Monsieur Pierre Nantel professeur, secondé par Monsieur Louis Bigas que Monsieur Joseph Nantel soit nommé inspecteur agraire pour l'arrondissement (A)

Monsieur Pierre Nantel professeur, secondé par Monsieur Louis Bigas que

Monsieur Eusèbe Pagé soit nommé inspecteur Agraire pour les Rangz J.C.H.

Monsieur Louis Bigas professeur, secondé par Monsieur Pierre Paquette que Monsieur Octave Nantel soit nommé inspecteur Agraire pour les Rangz.

Monsieur Pierre Nantel professeur secondé par Monsieur Louis Bigas que Monsieur Rochon soit nommé inspecteur Agraire pour le haut des Maréchaux.

Monsieur Pierre Paquette professeur secondé par Monsieur Louis Bigas que Monsieur Jules Brassard soit nommé inspecteur Agraire pour le Bas des Maréchaux.

Monsieur Pierre Paquette professeur secondé par Monsieur Pierre Nantel que Monsieur soit nommé Auditeur.

Monsieur Louis Bigas professeur secondé par Monsieur Pierre Nantel que Monsieur J. Baptiste Groulx soit nommé gardien d'Écoles.

Monsieur Pierre Nantel professeur, secondé par Monsieur Pierre Paquette que Monsieur Ariste Boek soit nommé Surintendant Spécial pour les Rangz J.C.H.

Monsieur Pierre Paquette professeur secondé par Monsieur Louis Bigas que la séance soit levée.

Province de
Québec,

Municipalité du Canton Goly

A une session générale du Conseil Municipal
du Canton Goly, tenue lundi le sixième ^{septième} jour
du mois d'Avril en la maison école à six heures
Midi, à laquelle session sont présents
Messieurs Elzéar Gagnon, Pierre Nantel —
François Nantel Louis Bigas Gilbert Brassard
formant le quorum du Conseil,
Il a été résolu et statué comme suit

Monsieur François Nantel propose
secondé par M^r Louis Bigas que M^r Elzéar
Gagnon soit nommé Maire (pro tempore)
adopté à l'unanimité.

Monsieur P^r Nantel
proposé, secondé par M^r Louis Bigas - que
la somme de \$400.00 quatre cents soit
payé à Dell Julie Proulx Proulx Intendante
pour la sage des planches.

Monsieur Louis Bigas
proposé, secondé par M^r Gilbert Brassard
que les requêtes de Pierre Marinier et Charles Renaud
demandant leur licence pour servir accordée
à partir du 1^{er} mai 1885 - jusqu'au 1^{er} mai 1886 -

Sur motion de M^r François Nantel secondé
par M^r Gilbert Brassard que le procès verbal de
deuxième séance (Arise Rock) pour l'arrondissement
numéro 103) soit homologué suivant
la forme et tenu adopté à l'unanimité

Monsieur P^r Nantel proposé, secondé par
Pierre Nantel que la séance soit levée
adopté

Arise Rock) El Gagnon ^{pro tempore}
Sec. (us)

Procès de
Québec

Seance du 11 Mai
Municipalité du Canton Toly

A une session générale du conseil
municipal du Canton Toly tenue Lundi
le onzième jour de Mai en la maison S.
Ecole a six heures de l'après midi a laquelle
session sont présents. Messieurs Elzear
Gagnon, Pierre Nantel, Louis Bigras
François Nantel, Gilbert Brossard formant
le quorum.

Il a été résolu et statué comme suit

Monsieur Pierre Nantel propose
secondé par Monsieur François Nantel que
Monsieur Elzear Gagnon soit nommé
Maire Protempore.

Monsieur François Nantel
proposé secondé par Monsieur Gilbert Brossard
que Ernest Corin soit engagé comme
secrétaire au salaire de quatre-vingt-cinq piastres

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantel secondé par
Monsieur Gilbert Brossard que Monsieur
Oreste Boek soit nommé conseiller
en remplacement de Monsieur Elzear Gagnon

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantel secondé par
Monsieur Gilbert Brossard que Monsieur
Oreste Boek soit nommé Maire pour le
Canton Toly Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantel propose
secondé par Monsieur Louis Bigras que
Georges Dore soit nommé conseiller en remplacement
de Monsieur Pierre Gagnon. Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnou propose seconde par Monsieur Francois Nantel que les estimateurs soient notifiés pour l'expropriation a faire au chemin rang B sur la propriete de la fabrique Les estimateurs seront reunis le mercredi treize Mai a midi

Adopte a l'unanimité

\$ 9.25

Monsieur Elzear Gagnou propose seconde par Monsieur Pierre Nantel que le compte pour le conseil de curé s'élevant a neuf piastres et vingt cinq centimes soit approuvé

Adopte a l'unanimité

\$ 5.75

Monsieur Elzear Gagnou propose seconde par Monsieur Francois Nantel que le compte s'élevant a cinq piastres et soixante quinze centimes pour les frais de la monte de Bathinong, fait par Maxime Ouellet soit approuvé

Adopte a l'unanimité

\$ 16.00

Monsieur Francois Nantel propose, seconde par Monsieur Elzear Gagnou que le compte de Monsieur Goyet arreté s'élevant la seize piastres soit approuvé

Adopte a l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel ^{proposé} seconde par Monsieur Gilbert Brown que l'on fasse venir six codes municipaux et six alphabets. Adopte a l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose, seconde par Monsieur Louis Bigas que la tenue soit levée

Adopte a l'unanimité

Ernest Lorin H. P. Bock
Secrétaire Trésorier Maire

Province de
Québec

Séance du 25 Mai
Municipalité du Canton Joly

À une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly convoquée par Monsieur Le Maire et tenue le vingt-cinquième jour du mois de mai en la maison d'école à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs François Nantef, Pierre Nantef, Christe Boek, Elzear Gagnon et George Doy formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Le Maire les autres conseillers ayant reçu avis de la convocation de cette session.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit.

Messieurs Pierre Nantef propose, secondé par François Nantef que le conseil se charge de faire de suite un chemin servant de sortie pour la maison d'école soit aux frais du rang ou à défaut de la municipalité. Adopté.

Messieurs Pierre Nantef secondé par Gagnon Elzear que Messieurs François Nantef et Elzear Gagnon soient autorisés à faire faire ou à rendre les travaux du dit chemin dans le plus bref délai. Adopté. Messieurs Elzear Gagnon propose secondé par Messieurs Pierre Nantef que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

Ernest Leduc J. Christe Boek
Secrétaire Trésorier
Maire

Provinces
de
Québec

Siéance du 1^{er} Juin 1885
Municipalité du Canton Boly

Une session générale du conseil municipal du Canton Boly tenue mardi le premier jour du mois de juin en la maison d'école à six heures de l'après-midi à laquelle session sont présents, Monsieur le Maire, Oreste Bock et les conseillers Pierre Nantef, François Nantef, Edgier Gagnon, Louis Bigras formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été résolu et statué comme suit.

\$ 6.00 Monsieur François Nantef propose, seconde par Edgier Gagnon que le compte pour l'entretien des chemins sur le lot du déjeant à Ledaq. se montant à six piastres travail fait par Pierre Nantef soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

Belle-Île
Cathédrale Monsieur François Nantef propose, seconde par Pierre Nantef que l'inspecteur du Rang A soit autorisé à faire exécuter le verbeif pour le dit chemin

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose, seconde par François Nantef que l'inspecteur du Rang C étant Vauphin soit autorisé à notifier le propriétaire du lot N^o 3, Rang C et si sa réponse n'est pas favorable à rendre les travaux.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose, seconde par Edgier Gagnon que l'inspecteur du rang C fasse exécuter le verbeif au temps qu'il jugera convenable avec plein pouvoir de rendre les travaux de la montée

Adopté à l'unanimité

\$ 7.00 Monsieur Louis Bigras propose, seconde par Edgier Gagnon que le compte de France David inspecteur du Rang B pour les travaux qu'il a fait faire sur le lot sept du dit rang pour le chemin s'élevant à sept piastres soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose, secondé par M^{rs} Nantef que l'inspecteur des rangs B. soit autorisé à vendre l'entretien des chemins sur le lot N^o 7 sept jours la saison d'été.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzéar Gagnon propose, secondé par M^{rs} François Nantef que le Revenu de l'ère Leblanc soit nommé auditeur.

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose, secondé par M^{rs} Pierre Nantef que la séance soit ajournée à l'un prochain le huitième jour de juin.

Adopté à l'unanimité

Ernest Louis
Secrétaire Conseil

H. A. Bock
Maire

Province de
Québec

Séance du 8 Juin 1885.

Municipalité du Canton Joly.

Une séance spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue le huitième jour du mois de juin en la maison d'école à huit heures de l'après midi. conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents. Monsieur le Maire Oreste Bock. Et les conseillers suivants Elzéar Gagnon François Nantef, Pierre Nantef, Gilbert Brassard Louis Bigas, Georges Doie formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit.

Monsieur François Nantef propose et secondé

Pierre Nantet que sur la requête présentée par
 Le Rev. P. Leblanc, Prêtre Bois, Campseau Toléance
 Valiquette J^{ls} Dominique Gauthier Nantet god^r M^{rs} Jean
 Et de Ch^{rs} Renaud pour dresser un verbaux sur le
 chemin du Rang que E. Loris soit nommé
 surintendant spécialement pour le dit chemin

Monsieur Elgar gagnon propose, second par Gilbert
 Brossard par son règlement détaillant l'ancien procès-
 verbal du chemin du rang B dressé par O. Lesage
 a cause des documents du dit verbal qui n'ont pu être
 trouvés parmi les documents du conseil et que d'après
 le présent règlement le chemin neuf soit déclaré
 à l'avenir comme chemin de front et que les
 interstices soient le mettre dans le même état
 tant pour la clôture ou autre que l'ancien
 chemin c'est à dire dans les mêmes conditions; en
 ne laissant au terrain de la fabrique pas plus de
 longueur a entretenir que dans l'ancien chemin
 Il ne sera pas y avoir expropriation pour le
 dit chemin. Dans le cas ou le deuxième
 chemin resta ouvert; le Conseil verra qui
 devra payer l'expropriation. Et que en
 compensation de la partie de chemin donnée
 par Monsieur Dyonnet pour l'ouverture du
 dit chemin et de la rue se rendant a la
 Chapelle Monsieur Dyonnet en aura a sa
 charge aucun frais soit d'ouverture, ou
 d'entretien ou de clôture. Il en sera de même
 pour ce qui concernera la partie donnée par la
 fabrique pour l'ouverture de la dite rue
 Les Intéressés devront clôturer la dite rue
 aussitôt qu'ils en auront besoin. Le Révérend
 Père Leblanc s'engage a donner par écrit sur chemin
 de front sur le terrain de la fabrique

Monsieur Pierre Nantef propose, secondé
par Etjean Legnon que la séance soit levée.
Approuvé à l'unanimité

Ernest Louin Ad. Boche
Secrétaire Trésorier
Maize

Commune de
Quebec

Séance du 6 Juillet 1885

Municipalité du Canton Toly

M

Une session générale du conseil municipal
du Canton Toly tenue le sixième jour de juillet
mil huit cent quatre vingt cinq en la maison de
Damois Jérôme a six heures de l'après midi
à laquelle session sont présents. Messieurs. Etjean
Legnon. François Nantef. Pierre Nantef. Louis Bigas
Georges Doig formant le quorum du conseil en l'
absence du Maire

Il est ordonné et statué par règlement du conseil
comme suit

Monsieur François Nantef propose secondé par Pierre
Nantef que Etjean Legnon soit nommé Maire (pro tempore)
Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par François
Nantef que les codes reçus pour le compte de la municipalité
soient distribués comme suit. Un pour le Secrétaire
Trésorier. Un second pour François Nantef. Un
troisième pour Pierre Nantef et le quatrième pour
Georges Doig. Ces codes devront être remis au conseil
à l'expiration du temps de chacun de ses membres

Monsieur François Nantef propose secondé par Pierre
Nantef que le secrétaire avertisse la Banque Ville Noire
pour contracter un emprunt de cent dollars pour
six mois pour payer les dettes pressantes de la corporation

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose seconde par Pierre Nantef que le secrétaire envoie à Monsieur Mathieu pour recevoir le paiement de six piastres sur a Pierre Nantef pour entretiens de ses chemins de front pendant l'hiver et de soixante cinq centens pour suaire sur a Ernest Renaud pour entretiens de la mortue pendant la saison d'été de la cinq cents pour le dit avis.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Louis Bigras propose seconde par Pierre Nantef que le secrétaire envoie à Monsieur Goyet pour la corporation pour le faire attendre en core quelques temps

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose seconde par Louis Bigras qu'Ernest Renaud soit nommé surintendant spicial pour verbaliser le chemin du Rang DE 24 et que la requête soit payée par le surintendant qui répartira les frais de cette requête sur les gens du Rang

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose seconde par François Nantef que sur la demande faite au conseil par l'inspecteur du Rang C & H il ne soit accordé aucun solai pour la construction du chemin sur le lot de M. Mathieu

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose seconde par François Nantef que le chemin de frontière sur le lot N° un du Rang C soit ouvert immédiatement par le propriétaire qui est le prêtre résidant. Le lot appartenant à la fabrique

Adopté à l'unanimité

Renvoi

Monsieur Louis Bigras propose seconde par Georges Dor que sur la lecture du procès verbal dressé par C. Louis et sur la requête des intérêts du chemin du Rang B que la séance soit ajournée à lundi prochain. Adopté

Ernest Renaud
Secrétaire

Renvoi à l'autre page

Monsieur Francis Nantef propose seconde par Pierre Nantef que le règlement concernant le chemin neuf du Rang B règlement passé le huit juin dernier soit déclaré nul et que le vertaf de vieux charniers depuis en face l'ancienne Chapelle au pres de la cote Campeau et en sa a La Chapelle soit borné.

Adopté

Ensuite la motion au bas de la page précédente a été faite sauf que ce n'est pas un tableau de deux vobis mais sur le motus précédent.

Monsieur Louis Bigras propose seconde par Georges Doie que sur la motion précédente la séance soit ajournée a Lundi prochain.

Adopté

Ernest Louis
Secrétaire Général

J. C. Boock
Maire

Province
de
Québec

Siéance du 13 Juillet 1885

Municipalité du Canton Toly

D'une session générale du conseil municipal du Canton Toly tenue le treizième jour de juillet mil huit cent quatre vingt cinq en la maison d'école a six heures de l'après-midi a laquelle session sont présents Monsieur Le Maire Et Boock et Messieurs les Conseillers Gagnon Bégin Pierre Nantef, Louis Bigras, Georges Doie formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Louis Bigras propose seconde par Pierre Nantef que le compte de deux piastres et quatre-vingt dix centimes a Monsieur Jérôme du

290

a Elgier gagnon soit approuvé

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elgier gagnon propose seconde par Pierre Nantel que le conseil se rassemble le lundi troisième jour d'aout a six heures du matin pour l'arbitrage des comptes

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elgier gagnon propose seconde par Louis Bigras que l'on fasse payer les contribuables de suite

Adopté a l'unanimité

Monsieur Elgier gagnon propose seconde par Georges Dori que le règlement du trail finis soit maintenu tel qu'il est et que le King fasse le chemin tel que contenu en suivant tous les articles tel que la loi y pourvoit et sous la surveillance de l'inspecteur. Sur la question importante du Procès Verbal de M^r Ernest Louis que la motion faite par Francois Nantel seconde par Pierre Nantel soit annulée et remplacé par les mots suivants. Que le procès-verbal du vieux Chemin soit homologué avec l'aménagement suivant c'est a dire que l'ancienne route soit ouverte et soit considéré comme Rue et que l'expropriation en soit payée par tous les intéressés et habitants du Village Cinq la cloturer et l'entretenir a l'avenir par tous les Propriétaires qui s'y installeront et que la Site rue Campeau soit retranché en que cette rue est d'aucune importance pour le moment. L'évaluation sera payée tel que faite suivant l'évaluation

Adopté

Monsieur Elgier gagnon propose seconde par Georges Dori que la séance soit levée

Emil Louis
Secrétaire Trésorier

H.A. Boek
Maire

Séance du 20 Juillet 1885

Province de
Québec

Municipalité du Canton Toly

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Toly convoquée par Pierre Nantef et Louis Bigras et tenue le lundi vingt juillet mil huit cent quatre vingt cinq en la maison d'École à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs Pierre Nantef, Louis Bigras et Georges Doré

En l'absence du Quorum. Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Louis Bigras que la séance soit ajournée à Samedi vingt cinq juillet

Adopté à l'unanimité

Ernest Lozin
Secr. Général

H. A. Boock Maire

Séance du 25 Juillet 1885

Province de
Québec

Municipalité du Canton Toly

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le vingt cinquième jour du mois de juillet mil huit cent quatre vingt cinq en la maison d'École à six heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs Pierre Nantef, Louis Bigras et Georges Doré

En l'absence du Quorum du Conseil Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Louis Bigras que la séance soit ajournée à Lundi matin

Adopté

Ernest Lozin
Secr. Général

H. A. Boock Maire

Séance du 27 Juillet 1885

Municipalité du Canton Toly

Une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le lundi vingt septième

jour du mois de juillet mil huit Cent quatre Vingt Cinq
 en la maison d'école à neuf heures du matin conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de
 Québec à laquelle session sont présents Messieurs François
 Nantef, Pierre Nantef, Louis Bigras, Georges Doré
 formant le quorum du Conseil en l'absence du Maire
 Il est ordonné et statué par règlement du Conseil
 comme suit

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Georges
 Doré & Pierre Nantef soit nommé Maire (pro tempore) en
 l'absence du Maire Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Messieurs
 François Nantef, L. Bigras, Doré que le rôle soit cassé
 et que les estimateurs recommencent de suite à faire le
 rôle d'évaluation. Le rôle de l'an dernier n'ayant été ni
 revu ni complété. Les estimateurs s'assignent comme
 clerc, C. Louis qui accepte immédiatement qu'en lui accord
 la somme de dix piastres pour tout le temps que durera
 l'évaluation quelque soit la durée de la dite évaluation

§ 10.00 Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Louis
 Bigras que la séance soit levée Adopté à l'unanimité
 Fin Louis

Secrétaire Trésorier ~~Charles~~ Bocteau
 Séance du 27 Juillet 1885

Province de
 Québec

Municipalité du Canton Toly

À une session spéciale du Conseil Municipal du
 Canton Toly tenue le lundi vingt septième jour de juillet
 mil huit Cent quatre Vingt Cinq en la maison d'école
 à neuf heures et demie du matin conformément aux
 dispositions du code municipal de la Province de Québec
 à laquelle session sont présents Messieurs François Nantef
 Pierre Nantef, Louis Bigras, Georges Doré formant le
 quorum du Conseil en l'absence du Maire
 Il est ordonné et statué par règlement du Conseil
 comme suit

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Georges Dori que Pierre Nantef soit nommé Bailli (pro tempore)
Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose secondé par Louis Bigras que le Pouvoir Verbal du Chemin des Rangs C II soit examiné vu lu ou les amendements demandés
Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose secondé par Pierre Nantef que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Ernest Louin
Secrétaire Trésorier

~~Henri Boock~~
Maire

Provincie de
Québec

Séance du 3 Aout 1885
Municipalité du Canton Toly

Il y a eu une session générale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le troisième jour d'Aout mil huit cent quatre vingt cinq en la maison d'école à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Bailli L. Boock et les Conseillers suivants Messieurs François Nantef, Pierre Nantef, Louis Bigras, Elzias gagnon, Gilbert Brunau, Georges Dori formant le quorum du Conseil sous la présidence de M^r Le Bailli

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil comme suit

Monsieur Elzias gagnon propose secondé par L^s Bigras que la séance soit ajournée à trois heures après midi
Adopté à l'unanimité

Ernest Louin
Sec. Trés.

H. Boock
Maire

Motion
Homologuée

Province
de
Québec

Séance du 3 Aout 1885
Municipalité du Canton Toly

De une session générale du Conseil municipal
du Canton Toly tenue le troisième jour du mois
d'Aout mil huit Cent quatre Vingt Cinq en la
maison d'école à trois heures de l'après midi conformé-
-ment aux dispositions du code municipal de la
Province de Québec à laquelle session sont présents
Monsieur Le Maire O. Boek et les Conseillers
suivants: Messieurs François Nantel, Pierre
Nantel, Louis Bigras, Elzias gagnon, Gilbert
Brossard et Georges Dori formant le quorum
du Conseil sous la présidence de M^r Le Maire
Il est ordonné et statué par règlement du Conseil
comme suit

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Gilbert
Brossard que la séance soit ajournée à huit heures ce
soir. Adopté à l'unanimité

Ordonné
Secrétaire Oisseau. Oreste Rock Maire

Province
de
Québec

Séance du 3 Aout 1885
Municipalité du Canton Toly

De une session générale du Conseil municipal
du Canton Toly tenue le troisième jour du mois
d'Aout mil huit Cent quatre Vingt Cinq en la
maison d'école à huit heures du soir conformément
aux dispositions du Code municipal de la Province
de Québec à laquelle session sont présents
Monsieur Le Maire O. Boek et les Conseillers
suivants, Messieurs François Nantel, Pierre Nantel
Louis Bigras, Elzias gagnon, Gilbert Brossard
et Georges Dori formant le quorum du Conseil
sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Il est ordonné et statué par règlement du
Conseil comme suit.

Monsieur Louis Bigras propose secondé par
M^r Edgier gagnon que le Procès Verbal du Chemin
des Rangs DE dans tout sa force et teneur
soit homologué et que les terrains s'ils sont vendus
soient payés suivant la loi et.

Que les Propriétaires des Lots N^o 9 et N^o 10
suivent leur frontière dans la mesure en
proportion de l'étendue du terrain qu'ils occupent

Adopté à l'unanimité

Monsieur Edgier gagnon propose secondé par
Louis Bigras Gilbert Brossard que l'on
constitue de l'Orateur E. Lorin soient acceptés

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose secondé
par Louis Bigras que l'on fasse payer les
Contribuables

Adopté à l'unanimité

Monsieur François Nantef propose secondé par
Edgier gagnon que le Procès Verbal du Chemin
des Rangs E I II soit suivi de la loi c'est à dire que
les terrains s'ils sont vendus soient payés suivant l'évaluation

Monsieur Edgier gagnon propose secondé par
Gilbert Brossard que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Ernest Lorin A. A. Boche
Secrétaire Trésorier Maire

Province
de Québec

Séance du 7 Septembre 1885
Municipalité du Canton Joly

À une session générale du Conseil municipal
du Canton Joly. Tenue le septième jour du mois
de Septembre mil huit cent quatre vingt cinq
en la maison d'école à six heures de l'après-midi

conformément aux dispositions du code municipal de la
 Province de Québec a laquelle session sont présents
 Monsieur Le Maire O. Boock et les Conseillers
 suivants Messieurs Francis Nantef, Pierre Nantef
 Elzear Gagnon formant le quorum du Conseil sous la
 présidence de Monsieur Le Maire
 Il est ordonné et statué par règlement du Conseil
 comme suit

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Francis
 Nantef que les noms des Propriétaires suivants Sigis Alarie,
 Noël Orban, Damas Filiatrault, Alexis Thériault, Bethuin
 Lesage, Longpré, Demas Brossard, Thériault Jotique
 Louis Wolphe, Monette soient remplacés sur le rôle d'
 évaluation par les nouveaux propriétaires et possesseurs de
 ces lots sur le rôle d'évaluation

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Elzear
 Gagnon que le compte de l'Impriaster et onze Cents
 à Monsieur Ulysse Dymond pour fournitures à la
 Corporation soit approuvé

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear Gagnon propose secondé par Francis
 Nantef que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Genest Louis H. Arnt. Boock
 Secrétaire Trésorier Maire

Séance du 5 Octobre 1885

Municipalité du Canton Toly

Et une session générale du Conseil municipal du Canton
 Toly tenue le cinquième jour du mois d'Octobre de l'
 année mil huit cent quatre vingt cinq en la maison
 d'icelle à six heures de l'après-midi conformément aux

Province
 de
 Québec

dispositions du code municipal de la Province de Québec
à laquelle session sont présents Monsieur Le Maire
Et Boek et les Conseillers suivants Etienne Jagnon
Gilbert Brossard Louis Piquet Pierre Nantel et
Georges Dore formant le quorum du Conseil sous la
Présidence de Monsieur Le Maire

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil
comme suit

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par
Pierre Nantel que l'inspecteur du Rang DE
soit autorisé à faire exécuter le verbal pour le
dit chemin

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé par
Georges Dore que le Secrétaire Trésorier soit autorisé
par mandat de Maire à faire payer de suite les
Contribuables en dette envers la Corporation

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantel propose secondé par
Gilbert Brossard que le Secrétaire écrive à l'Agent
des Terres de la Couronne pour faire cesser la vente
des lots sur lesquels il n'y a rien de fait depuis

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Brossard propose secondé
par Georges Dore que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Ernest Louin Etienne Boek
Secrétaire Trésorier Maire

Séance du 27 Novembre 1885

Municipalité du Canton Joly

Et une session spéciale du Conseil Municipal
du Canton Joly tenue le vingt septième jour du mois
de Novembre de l'année mil huit cent quatre vingt cinq
en la maison de Ernest Kapps, à six heures de l'après

Province de
Québec

mi-di conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Maire Christ Bock et les Conseillers suivants Messieurs Pierre Nantef, François Nantef et Louis Bigas faisant le quorum du Conseil sous la présidence de Monsieur Le Maire. Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

Monsieur François Nantef propose secondé par Louis Bigas que l'on attende au plus tôt prochain pour faire fendre le chemin sur les lots N^{os} 38, 39 et 40 du Rang E appartenant aux D^{es} Dorez. John Dorez s'étant engagé devant le conseil à faire l'ouverture d'un chemin de travers sur la longueur de ces lots d'ici à quinze jours de date.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Nantef propose, secondé par François Nantef que tous les inspecteurs soient autorisés à rendre les chemins et montes.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Nantef propose, secondé par François Nantef que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Ernest Louin

Secrétaire Trésorier

Christ Bock

Maire

Province
de
Québec

Séance du 7 Décembre 1885

Municipalité du Canton Toly

Et une session générale du Conseil Municipal du Canton Toly tenue le septième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt cinq à six heures de l'après-midi en la maison de Monsieur Christ Bock conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur Le Maire Christ Bock et les

conseillers suivants. Gilbert Brossard, François Nantef, Pierre Nantef, Elzéar Gagnon et Georges Dore formant le quorum des conseils sous la présidence de Monsieur Le Maire
Il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit

Monsieur Elzéar Gagnon propose secondé par Gilbert Brossard que Hormidas Brossard soit déchargé comme inspecteur des fermes au Lac Maskinonge celui-ci ayant adressé une demande au conseil pour le relèvement de cette charge vu qu'il n'habite plus l'arrondissement et ne peut y exercer cette place

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Gilbert Brossard que M^{lle} Alphège Duquette soit nommée inspecteur pour le fermes du Lac Maskinonge en remplacement de Hormidas Brossard

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Elzéar Gagnon que l'on fasse rendre au conseil au compte les lots qui sont endettés envers la Corporation

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Nantef propose secondé par Elzéar Gagnon que le cod. de George Dore remis ce jour par lui au Bureau du conseil soit remis entre les mains de Gilbert Brossard celui-ci l'ayant demandé et devra le rendre intact et en bon ordre tel qu'il l'a reçu

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzéar Gagnon propose secondé par Gilbert Brossard que l'on achète les livres nécessaires à la municipalité

Monsieur François Nantef propose secondé par

Père Nantef que l'on envoie à St. Goyet avoir de
la corporation pour avoir divers renseignements au
sujet du rôle d'évaluations

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose, secondé par Père
Nantef que le compte de deux prêtres du
St. Evencois Nantef pour routes et travaux d'un
chemin a l'école soit approuvé

\$ 2.00

Adopté à l'unanimité

Monsieur Gilbert Bussard propose, secondé par
Elzear gagnon que la séance soit levée

Adopté à l'unanimité

Compté Louis P. Christ. Boock
Secrétaire Trésorier Maire

Province
de
Québec

Séance du 1^{er} Janvier 1886

Municipalité du Canton Joly

Une session générale du conseil municipal
du Canton Joly tenue le quatrième jour de
Janvier mil huit cent quatre vingt six en la
maison de St. Christ. Boock à six heures
de l'après midi conformément aux dispositions
du code municipal de la province de Québec
à laquelle session sont présents Monsieur
Le Maire El. Boock et les conseillers suivants
Elzear gagnon, Louis Bigras, Père Nantef
formant le quorum du conseil sous la présidence
du Maire Il est ordonné et statué par
réglement du conseil comme suit

Monsieur Louis Bigras propose secondé par Elzear
gagnon que l'on envoie au département du revenu
pour le prix d'attente le somme vulgaire

Adopté à l'unanimité

Monsieur Elzear gagnon propose secondé par
Père Nantef qu'une somme de Deux Cent
Dixantes soit prélevée sur les contribuables de